

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 1^{ER} JUILLET 2021

Le premier juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, M. Antoine PHILIPPE, Mme Manon DUBOST, Mme Isabelle GAMACHE, M. Eric RULIER, Mme Carine MEDANI, M. Laurent LE MARQUIS, M. Patrick ESNAULT, M. Arnaud LEFRANÇOIS, M. Christophe POLIDOR.

Etaient absents excusés : M. Benoît LE BLOND (pouvoir à M. Guy AMIOT), Mme Nathalie MEZIERES (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN)

Secrétaire de séance : Mme Manon DUBOST

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Facture Manche Echafaudage : passage partiel en investissement
- Devis Mesnil System : mission SPS pour les travaux de l'Eglise
- Factures AFCO et AMC Folliot : accessibilité

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18h30

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

ECOLES/SIVOS

L'étude pour les travaux d'extension du groupe scolaire est en cours. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Cabinet Boisroux.

MAIRIE

010721-49

Convention pour l'accueil des enfants au centre de loisirs de TOLLEVAST

La commune de Tollevast dispose d'une Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) destiné à accueillir les enfants à partir de 3 ans. La gestion du CLSH est assurée par la commune de Tollevast qui a repris en régie le centre depuis le 20 août 2018.

Soucieuse de consolider la solidarité intercommunale, Tollevast à la volonté de permettre aux

enfants d'autres communes d'accéder au CLSH lors de ses périodes d'ouverture.

C'est pourquoi, une convention proposée par la commune de Tollevast, pour l'accueil des enfants Hardinvastais, dans son centre de loisirs, les mercredis pendant les périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances scolaires, est présentée à l'assemblée. Elle porte sur la période du 23 août 2021 au 31 juillet 2022.

La participation de la CAF déduite, la commune de domicile des enfants versera une participation de :

- journée complète : 12 €
 - o Une contribution de 14.30 €, repas compris sera à la charge de la famille
- ½ journée : 7.50€
 - o Une contribution de 9.20 €, repas compris et de 6.10€ repas non compris sera à la charge de la famille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention et demande à la commune de Tollevast, de lui fournir le détail des enfants concernés et de leur fréquentation.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

010721-50

Reprise de la salle paroissiale

D'importants travaux devant être réalisés pour la mise aux normes de la salle paroissiale et n'ayant pas les moyens de les financer, l'association AJLF se questionne sur le devenir de ce bâtiment. La commune propose de l'acquérir pour 1€ symbolique et de prendre en charge les frais notariés inhérents à cette transaction.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide la reprise de cette salle par la commune pour 1 €uro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Ce bâtiment, une fois rénové pourrait accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles ou une micro-crèche.

BUDGET

010721-51

Décision modificative : ajustement budgétaire

Afin de pouvoir acheter des équipements non prévus lors du vote du budget (réfrigérateur, chaises pour la salle polyvalente), un virement de crédit est nécessaire du compte 020 Dépenses imprévues au chapitre 21. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	020	Dépenses	
		Dépenses imprévues	- 2 500€
	2188	Dépenses	
		Autres immobilisations corporelles	+ 2 500€

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

BIBLIOTHEQUE

010721-52

Contrat de maintenance et d'hébergement Microbib : abonnement au catalogue en ligne

Un contrat de maintenance et d'hébergement de Microbib, d'un montant HT de 176 €, soit 211.20€ TTC, est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur un abonnement annuel, destiné à la bibliothèque municipale, comprenant :

- le catalogue en ligne
- l'accès personnalisé pour les adhérents
- le nom du domaine pour l'accès au catalogue
- la maintenance annuelle

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. La dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2020.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

010721-53

Devis Altrad : achat d'un banc pour le jardin du souvenir

Un devis d'Altrad diffusion, pour l'achat d'un banc destiné au jardin du souvenir, est présenté à l'assemblée. Le prix HT de ce mobilier s'élève à 355€, soit 426€ TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ce devis et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2116 du BP 2021.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

010721-54

Devis Mesnil System – coordonnateur SPS

Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé doit obligatoirement intervenir sur les chantiers où interviennent plusieurs entrepreneurs afin d'évaluer les risques liés à leur coactivité et de prévoir l'utilisation de moyens communs.

C'est pourquoi, un devis de l'entreprise MESNIL SYSTEM, coordonnateur SPS, est présenté au Conseil Municipal, pour une mission sur le chantier : réfection couverture, enduits et peinture de l'Eglise.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis d'un montant HT de 845.00 €, soit 1 014.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SALLE POLYVALENTE

Les locations de la salle polyvalente vont reprendre à compter de ce week-end.

STADES

Lors de l'assemblée générale du 25 juin dernier, monsieur David Venisse a été élu président du Sporting Club Union Douve Divette (SCUDD).

VOIRIE/ACCESSIBILITÉ

010721-55

Facture Manche Echafaudage : travaux de signalisation

Dans le cadre du programme 2021, de voirie et de mise en accessibilité des espaces public, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 11 février 2021, avait donné son accord de principe à Monsieur le maire, pour :

- la fourniture et la pose de panneaux de signalisation
- la réalisation de marquages, d'une bande de guidage, d'un passage piétons, ...

par l'entreprise Manche Echafaudage.

La facture de ces travaux est présentée à l'assemblée. Elle se décompose ainsi :

- | | | |
|---------------------------|---|-----------|
| - travaux de voirie | : | 1 268€ HT |
| - travaux d'accessibilité | : | 3 273€ HT |
| - travaux d'entretien | : | 859.5€ HT |

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de valider cette facture et d'imputer la dépense ainsi :

- les travaux de voirie, en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2021.
- les travaux d'accessibilité, en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

010721-56

Facture AFCO : accessibilité du cheminement menant à la 6^{ème} classe

Dans le cadre du programme d'accessibilité de l'ad'ap, une facture de l'entreprise AFCO est présentée à l'Assemblée. Elle porte sur la galvanisation de la rambarde installée le long du cheminement doux menant à la 6^{ème} classe, pour un montant HT de 118.37 €, soit 142.04 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

010721-57

Facture AMC Folliot : fourniture et pose de deux serrures

Dans le cadre du programme d'accessibilité de l'ad'ap, une facture de l'entreprise AMC Folliot est présentée à l'Assemblée. Elle porte sur la fourniture et la pose d'un cylindre de serrure sur les nouvelles portes d'accès de la bibliothèque communale et de la salle polyvalente, pour un montant HT 115.92 €, soit 139.10€ TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- la bourse aux plantes 2022 aura lieu le samedi 30 avril.